

## **Licence logicielle pour les produits logiciels eytron® VMS avec autorisation de revente**

Lisez attentivement et soigneusement les conditions de licence ci-dessous avant d'utiliser le logiciel eytron® VMS sur votre ordinateur. Par l'utilisation du logiciel ou l'ouverture de l'emballage de celui-ci, vous acceptez expressément le contrat de licence ci-après. Si vous n'acceptez pas ce contrat de licence, vous n'êtes pas autorisé à utiliser le logiciel. Dans un tel cas, vous pouvez, après acquisition ou réception du progiciel, le renvoyer immédiatement à son éditeur qui vous remboursera le prix d'achat.

### **1. Octroi d'une licence**

ABUS Security-Center GmbH & Co. KG vous octroie un droit de jouissance simple, accessible et non exclusif du logiciel eytron® VMS. En outre, la licence octroyée n'est pas limitée dans le temps. La licence perd automatiquement sa validité sans qu'une résiliation du contrat ne soit nécessaire, lorsque vous enfreignez une quelconque clause du présent contrat. En cas de fin de validité, vous êtes tenu de détruire le logiciel ainsi que tous les exemplaires de ce dernier. Vous pouvez, à tout moment, mettre fin au contrat de licence, en détruisant le logiciel ainsi que tous les exemplaires de ce dernier.

La présente licence vous permet :

1. L'utilisation d'un exemplaire du logiciel sur un PC, à condition que le logiciel ne soit jamais utilisé sur plus d'un PC à la fois. L'utilisation du logiciel signifie que le logiciel est chargé dans une mémoire temporaire, telle que la mémoire RAM, ou sur une mémoire permanente, telle qu'un disque dur ou un CD-ROM). Si vous avez acheté une licence multiposte, vous ne devez jamais utiliser simultanément plus d'instances du logiciel que le nombre de licences que vous avez acquis. Vous n'avez pas besoin de licence supplémentaire pour un exemplaire du logiciel installé sur un support mémoire, tel qu'un serveur, accessible à tous. Lorsque le nombre prévu d'utilisateurs du logiciel dépasse le nombre de licences acquises, vous devez disposer des moyens ou procédures adaptés permettant d'assurer que le nombre de personnes utilisant simultanément le logiciel ne dépasse pas celui des licences disponibles.
2. La création d'une copie de sauvegarde du logiciel.
3. La cession à un tiers de tous les droits résultant de la licence, à condition que vous remettiez à celui-ci tous les exemplaires du logiciel ainsi que toute la documentation écrite l'accompagnant et que le bénéficiaire déclare accepter les clauses du présent contrat. Une cession doit comporter la version mise à jour (update) la plus récente et toutes les versions plus anciennes.

## **2. Propriété intellectuelle**

Le logiciel est protégé par les lois du copyright correspondantes. ABUS Security-Center GmbH & Co. KG est bénéficiaire de tous les droits résultant de la propriété intellectuelle. Le logiciel intègre du matériel protégé par la loi du copyright ainsi que des secrets d'affaires que vous vous engagez à garder confidentiels. La décompilation et le réassemblage ainsi que la transformation sous forme lisible d'une manière générale de la totalité ou d'une partie du logiciel par un quelconque moyen, tout comme la modification, l'adaptation, la traduction, la location, le leasing, le prêt ou la fabrication de produits en découlant sont illicites.

Le droit d'auteur englobe notamment le code du logiciel, la documentation, la présentation, la structure et l'organisation des fichiers du programme, le nom du logiciel, les logos et autres formes de présentation comprises dans le logiciel. Toute reproduction, utilisation, divulgation, modification ou diffusion du contenu du logiciel sans autorisation expresse préalable est interdite.

## **3. Droits découlant de vices**

**3.1.** Les revendications de vices du logiciel doivent être faites auprès du vendeur auquel vous avez acheté le logiciel eytron® VMS.

**3.2.** La société ABUS Security-Center GmbH & Co. KG, en tant qu'éditeur du logiciel eytron® VMS, ne saurait être tenue responsable au-delà des limites prévues par la loi.

ABUS Security-Center GmbH & Co. KG n'est notamment pas responsable du fait que le logiciel soit ou pas adapté aux objectifs de l'utilisateur ni des dommages directs ou indirects, tels que le manque à gagner et l'interruption d'exploitation). La société décline expressément toute responsabilité lors de pertes de données ou dommages liés à la récupération de données perdues. ABUS Security-Center GmbH & Co. KG décline notamment toute responsabilité lors d'une manutention incorrecte du logiciel et surtout lorsqu'une erreur logicielle est accidentelle, liée à une utilisation abusive ou incorrecte. Dans un tel cas, la responsabilité d'ABUS Security-Center GmbH & Co. KG est limitée au prix payé pour acquérir le logiciel. Les revendications de droits fondées sur des dispositions légales impératives, telles que la responsabilité du fabricant, demeurent applicables.

#### **4. Autres**

- 4.1.** Le présent contrat de licence est régi par le droit allemand.
- 4.2.** La juridiction compétente pour les litiges découlant du présent contrat de licence est le tribunal de la succursale du donneur de licence à Affing/Mühlhausen en Allemagne (code postal 86444).
- 4.3.** La non-validité partielle ou totale d'une ou plusieurs clauses du présent contrat ne saurait affecter la validité des autres clauses. La clause non valide doit être plutôt substituée par une clause dont l'esprit et la finalité sont le plus proche possible de ceux de la clause remplacée. Des clauses annexes n'ont pas été convenues.
- 4.4.** L'apport de modifications au présent contrat doit être fait sous forme écrite. Ceci est également valable pour l'annulation de la présente clause imposant la forme écrite.

ABUS Security-Center GmbH & Co. KG  
Linker Kreuthweg 5  
86444 Affing/Mühlhausen  
Allemagne  
Tél. : +49 8207 959900  
Internet <http://www.abus-sc.com>  
E-mail : [info@abus-sc.com](mailto:info@abus-sc.com)